Certification Session 2021

publié le 22/11/2020

Descriptif :

Les modalités retenues pour l'organisation des épreuves en langue espagnole.

Sommaire :

- Calendrier de la session 2021
- Format de certification
- Modalités d'inscription
- Documents à transmettre au rectorat - Dec 2
- Les sujets
- Déroulement des épreuves écrites et orales

Calendrier de la session 2021

- Préinscriptions aux épreuves par Inscrinet-CL : du 23 novembre au 11 décembre 2020
- Retour des confirmations d'inscription signées à la Dec2 : Le 6 janvier 2021 au plus tard
- Transmission des dates des épreuves orales et des propositions de binômes d'interrogateurs à la Dec2 : Le 6 janvier au plus tard
- Epreuves écrites : le 10 mars de 9h00 à 11h45
- Epreuves orales : du 22 février au 26b mars 2021
- Correction des épreuves écrites et saisie des notes : le 29 mars 2021
- Saisie des notes des épreuves orales : avant le 9 avril 2021
- Retour des bordereaux de notation des tests oraux : le 30 avril 2021 au plus tard
- Destruction de l'ensemble des supports : Le 30 avril 2021 au plus tard.

Format de certification

La certification est établie sur la base des programmes d'enseignement en vigueur. Elle atteste du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) Elle est proposée avec le concours de l'institut Cervantes.
La certification en langue est constituée de quatre épreuves : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale.
Les candidats présenteront les mêmes épreuves et pourront obtenir une certification de niveau A2 ou B1 en fonction des résultats.

Modalités d'inscription

IMPORTANT

Je vous informe que les contraintes de passation des épreuves et de correction des copies conduisent à préparer cette session selon **les modalités suivantes** :

- Les jurys seront composés uniquement de professeurs interrogateurs formés à la certification.
- Il est fortement souhaité que les établissements aient **au moins deux professeurs formés** pour présenter des candidats. **Si tel n'est pas le cas, les professeurs devront prévoir des**

déplacements en qualité d'interrogateurs dans d'autres établissements présentant la même situation.

- Les inscriptions seront acceptées sur la base de **dix à douze élèves** i**nscrits pour un professeur formé**.
- Les inscriptions impliquent que les **professeurs** de l'établissement soient **effectivement présents au moment des épreuves**. Afin d'éviter des difficultés de viviers, souvent rencontrées lors des dernières sessions, je vous remercie de me communiquer sur le document en annexe 1, en même temps que les confirmations d'inscriptions signées de vos candidats, **le nom des professeurs formés de votre établissement que vous rendrez disponibles pour les évaluations des épreuves orales comme pour la correction des épreuves écrites**. Autrement dit, vous n'autoriserez pas d'actions programmées sur la période des épreuves (voyage scolaire, promotion, formation, réunion, etc.) ni n'engagerez des professeurs sur le dispositif, alors qu'un congé est prévisible (congé maternité par exemple).
Le non-respect de ces consignes invalidera les inscriptions des candidats.

Public concerné

- élèves de **classe de seconde et de première** des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques ;
- élèves des sections européennes d'espagnol de **classe de première et de terminale** des lycées professionnels.

Les épreuves de certification sont accessibles aux élèves présentant un handicap.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves au rectorat de l'académie de Poitiers - Dec 2 l**e plus tôt possible et au plus tard le 11 décembre 2020** , en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille avec ou sans rapport numérique., fichier.txt. Une copie du formulaire de demande d'aménagement sera envoyée au rectorat _ Dec 2.
Dans tous les cas, il conviendra de se référer à la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour des candidats.

Un élève inscrit est tenu de se présenter à l'ensemble des épreuves , sauf cas de force majeure justifié et signalé au rectorat de Poitiers - Dec 2.
La certification n'est pas réservée aux élèves de nationalité française.
La certification n'est pas ouverte aux élèves Bachibac.

Vous devez inscrire les élèves de votre établissement via l'application Cyclades selon deux méthodes :

- Par l'import de la BEE
- Par l'import d'un fichier joint en annexe 4.

Pour inscrire vos élèves, vous trouverez les procédures correspondantes dans les annexes 5, 6, 7.

Documents à transmettre au rectorat - Dec 2

Les confirmations d'inscription, éditées avant le 20 décembre 2020, 17h00 , classées par ordre alphabétique et signées de vos élèves et de leur représentant légal pour les mineurs, devront parvenir au rectorat par voie postale uniquement **au plus tard le 06 janvier 2021, date butoir impérative.**

Toute modification devra être faite en rouge.

Les dates des épreuves orales que vous avez arrêtées dans votre établissement, ainsi que **les propositions de binômes** seront indiquées **sur l'attestation en annexe 1** et transmises au rectorat, à l'adresse : certification.langues@ac-poitiers.fr, également pour **le 6 janvier 2021 au plus tard.**

Les sujets

Le chef de centre ou son adjoint doivent **conserver les sujets** dans le centre d'examen, dans **un endroit sécurisé** accessible uniquement par eux. Le chef de centre ou son adjoint doivent sortir les enveloppes du lieu sécurisé juste avant l'épreuve concernée.

Déroulement des épreuves écrites et orales

Les épreuves écrites et orales se tiendront dans l'établissement d'origine de l'élève.

Epreuves écrites collectives

Elles évaluent la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Déroulement des épreuves

La date retenue au niveau national est **le mercredi 10 mars 2021, de 9H00 à 11h45** (durée : 140 min + pauses).
Aucune autre date n'est envisageable.
Les épreuves devront se dérouler dans une salle équipée d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. **Le fonctionnement du fichier son MP3 devra être impérativement vérifié quelques jours avant le début des épreuves.**
Il est vivement conseillé de confier l'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance aux professeurs d'espagnol.
Les chefs d'établissement convoqueront les élèves sous une forme laissée à leur initiative.

Dès l'issue de l'épreuve

Les copies devront être impérativement récupérées et adressées, classées par épreuves, **pour le vendredi 19 mars 2021 au plus tard** par courrier sécurisé à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC2

Pôle collège et certification
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour
CS40625
86022 Poitiers Cedex

L'ensemble des supports (sonores y compris) devra être impérativement être détruit par vos soins, et un certificat de destruction devra être retourné, signé par le chef d'établissement, à la Dec 4 "bureau des sujets") (certificat joint en annexe 3), aux adresses : responsable.sujets@ac-poitiers.fr et nathalie.abbou@ac-poitiers.fr.

Les corrections se dérouleront le lundi 29 mars 2021 à la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Poitiers.
Les correcteurs concernés recevront une convocation éditée par la Dec2.

Epreuves orales

Elles évaluent l'expression orale des candidats.

Déroulement des épreuves

Elles se dérouleront **entre le lundi 22 février et le vendredi 26 mars 2021** .
Les dates seront fixées à la convenance des établissements et en tenant compte des échanges prévus entre interrogateurs.
L'épreuve est d'une durée de 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation , devant deux professeurs : l'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue.
Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.
Les évaluateurs, désignés par l'inspection pédagogique, seront obligatoirement des enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique à la certification.

Le tableau précisant les échanges de professeurs entre établissements pour les tests oraux vous sera adressé au plus vite après la clôture des inscriptions. **Il devra être impérativement respecté.**

La Dec 2 adressera aux interrogateurs un bordereau de notation et un code d'accès permettant de saisir les résultats dans l'application Cyclades. Pour cela, vous voudrez bien mettre à disposition des interrogateurs un accès Internet sur le réseau administratif.

Les chefs d'établissement convoqueront les élèves sous une forme laissée à leur initiative et les professeurs à l'aide du fond de convocation joint en annexe 2, pour les tests d'expression orale.

- **La date limite et impérative de saisie des notes est fixée au 9 avril 2021 - 17h.**
- A l'issue de la saisie des notes et **pour le 30 avril 2021 au plus tard** , vous voudrez bien :
  - Adresser au rectorat de l'académie de Poitiers - Dec 2 l'ensemble des bordereaux de notation des tests oraux.
  - Procéder à la destruction de l'ensemble des supports (papier et sonores). Un certificat de destruction devra être retourné, signé par le chef d'établissement, à la Dec 4 "bureau des sujets" (certificat joint en annexe 3), aux adresses : responsable.sujets@ac-poiitiers.fr et nathalie.abbou@ac-poitiers.fr.

Diffusion des résultats

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par l'organisme certificateur seront livrés avec les autres diplômes en octobre 2021.
Une diffusion de type Publinet n'est pas autorisée pour cet examen.

Attestation et diplômes

Tout élève ayant réussi au moins une des quatre compétences au niveau A2 ou B1 recevra une attestation éditée par l'organisme certificateur.
Pour obtenir une certification, le candidat doit valider chacune des activités de communication langagière testée : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale.

Pour la rectrice et par délégation
La cheffe de la division des examens et concours,
Valérie Hulin

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.